



NUMÉRO 190

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 22 mars 2018

Appel nominal / 2

Désignation du secrétaire de séance / 2

Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le Conseil au Maire / 2

Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2018 / 2

Communication sur l'actualité GPSO / 3

1. ZAC Seguin-Rives de Seine – Quartier du Pont de Sèvres – Cessions foncières entre la Ville et la Société Publique Locale Val-de-Seine Aménagement – Autorisation donnée au Maire pour signer les actes afférents / 3

2. Parking public situé au 28, rue de Sèvres – Mise à disposition de places de stationnement à IMMOBILIÈRE DU DÉVELOPPEMENT URBAIN SA – Autorisation donnée au Maire pour signer la convention afférente / 5

3. Dissolution du budget annexe Billancourt-Seguin / 6

4. Reprise partielle de l'actif et du passif du budget annexe Billancourt-Seguin par GPSO / 6

5. Vote des taux des impôts directs locaux pour l'année 2018 / 7

6. Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017 / 7

7. Vote du BP 2018 pour le Budget principal et les Budgets annexes / 8

8. Grand Paris Seine Ouest – Convention de refacturation pour la période 2018-2020 – Boulogne-Billancourt Information / 11

9. Personnel communal – Mesures diverses / 11

10. Composition du Conseil Économique social et Environnemental Local / 12

11. Convention d'accès aux services *Mon compte partenaire* de la Caisse d'Allocations Familiales pour la Ville – Autorisation donnée au Maire pour signer / 13

12. Structure d'accueil petite enfance Gallieni-Bellevue – Approbation de la délégation de service public – Autorisation donnée au Maire de lancer la consultation correspondante / 13

13. Gestion du marché d'approvisionnement de plein vent – Principe du recours à une délégation de service public – Autorisation de lancer la procédure correspondante / 14

14. Convention de partenariat avec le musée du Quai Branly / 14

Le *Bulletin officiel* du conseil municipal

Le 22 mars 2018 à 18 heures 30, les membres du conseil municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Boulogne-Billancourt, sous la présidence de M. Gauthier MOUGIN, Premier Maire-adjoint, pour la séance à laquelle ils ont été convoqués par le Maire individuellement et par écrit le 16 mars 2018.

M. MOUGIN : Bonsoir, mes chers collègues. Je vous présente tout d'abord les excuses de Pierre-Christophe BAGUET qui est absent ce soir. Comme vous le savez, il est très attaché à la présidence de nos Conseils, puisqu'il n'a été absent que deux fois en dix ans de mandat. Il m'a demandé de bien vouloir présider cette séance. Je vous prie donc de bien vouloir accepter ses excuses et vous propose sans plus tarder de procéder à l'appel nominal.

M. MOUGIN, Premier Maire-adjoint ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Gauthier MOUGIN, Mme Marie-Laure GODIN, M. Pascal LOUAP, Mme Béatrice BELLIARD, M. Marc FUSINA, Mme Christine BRUNEAU, Mme Marie-Anne BOUÉE, M. Léon SEBBAG, Mme Jeanne DEFRANOUX, M. Frédéric MORAND, Mme Isaure de BEAUVAL, M. Bertrand-Pierre GALEY, Mme Christine LAVARDE-BOËDA, M. Philippe TELLINI, Mme Sandy VETILLART, M. Pierre DENIZIOT, Mme Sylvie ROUGNON, Mme Joumana SELFANI, Mme Armelle GENDARME, M. Daniel BENHAROUN, Mme Esther KAMATARI, M. Jonathan PAPIILLON, Mme Christine DELOFFRE, M. Laurent GOUILLIARD, Mme Claire de THÉZY, M. Vittorio BACCHETTA, Mme Emmanuelle CORNET-RIQUEBOURG, M. Nasser RUMJAUN, Mme Carole HOOGSTOËL, M. Claude ROCHER, Mme Sana DRIDI-BLANGER, Mme Véronique GAUDOUX-DAUVILLIER, M. Sébastien POIDATZ, Mme Élisabeth de MAISTRE, M. Nicolas MARGUERAT, Mme Agathe RINAUDO, M. Emmanuel BAVIERE, M. Olivier CARAGE, M. Pierre-Mathieu DUHAMEL, M. Jean-Michel COHEN, M. Pierre LAURENCIN, Mme Sylvie MOREL, Mme Judith SHAN, M. Vincent GUIBERT.

EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

M. Pierre-Christophe BAGUET qui a donné procuration à M. Gauthier MOUGIN
M. Michel AMAR qui a donné procuration à Mme Sylvie ROUGNON
M. Jean-Claude MARQUEZ qui a donné procuration à Mme Christine BRUNEAU jusqu'au point n° 6
Mme Anne-Charlotte LORBER qui a donné procuration à M. Jonathan PAPIILLON
M. Raphaël LABRUNYE qui a donné procuration à M. Pascal LOUAP

Mme Isabelle WEILL qui a donné procuration à M. Pierre-Mathieu DUHAMEL
M. François THELLIER qui a donné procuration à M. Vincent GUIBERT
M. Pierre GABORIT qui a donné procuration à Mme Judith SHAN

EXCUSÉES : Mme Ségolène MISSOFFE, Mme Caroline PAJOT

Arrivée de Mme Fatima CARDETAS à 19 h 10 (à partir du point n°5)

Départ de M. Jean-Michel COHEN qui a donné procuration à M. Pierre LAURENCIN à partir du point n° 5

Mme Christine LAVARDE-BOËDA a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DONNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

En l'absence de remarques et de questions sur ce point, le Conseil municipal prend acte du compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal au Maire.

APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 1^{ER} FÉVRIER 2018

M. MOUGIN : Avez-vous des observations à formuler concernant ce procès-verbal ? Monsieur GUIBERT, puis Madame SHAN.

M. GUIBERT : Monsieur le Maire, Monsieur le Maire-adjoint, chers collègues, en clôture du dernier Conseil municipal, le 1^{er} février dernier, j'ai posé à Monsieur le Maire une question orale relative au projet « Zéro chômage longue durée » et au Forum de l'Emploi. En guise de réponse, Monsieur le Maire a tenu à mon égard des propos potentiellement diffamatoires. J'en ai été meurtri, bien au-delà de ce que vous pouvez imaginer. Qui plus est, cette manœuvre d'esquive l'a dispensé de répondre sur le fond du débat.

Je signale à l'Assemblée que, contrairement aux déclarations de Monsieur le Maire, non seulement les associations étaient présentes au rez-de-chaussée, mais qu'il y avait aussi de la place pour une ou deux tables supplémentaires. Je tiens des photos à votre disposition montrant qu'il y avait de la place et elles seront publiées.

Séance du 22 mars 2018

Nous n'approuvons donc pas le projet de procès-verbal du Conseil municipal du 1^{er} février dernier. Selon nos souvenirs, les propos diffamatoires tenus par Monsieur Pierre-Christophe BAGUET dans sa réponse à ma question orale n'y ont pas été intégralement retranscrits. Aussi, nous formulons la demande d'avoir accès à l'intégralité de l'enregistrement de la séance du Conseil municipal du 1^{er} février dernier. Je vous remercie.

M. MOUGIN : Monsieur GUIBERT, j'observe que vous ne contestez pas la teneur des propos que vous avez portés.

M. GUIBERT : Absolument pas.

M. MOUGIN : Les demandes sur ce sujet concernent uniquement les propos que l'on a personnellement portés. Si vous contestez la retranscription des propos tenus par d'autres, cela occupera éventuellement d'autres voies de droit, mais ce n'est pas à vous de contester ceux portés par d'autres élus dans cette assemblée et qui sont ensuite reportés dans le procès-verbal. Je rappelle également que ce procès-verbal doit retranscrire la teneur des débats et qu'il ne s'agit pas d'un verbatim desdits débats. Je prends donc note de vos observations et propose de mettre ce document aux voix.

M. GUIBERT : Non seulement nous ne l'approuvons pas, mais nous demandons aussi une copie de l'enregistrement de l'ensemble de cette séance, car il existe.

M. MOUGIN : Cet enregistrement n'est pas public. S'agissant du procès-verbal, il vous appartiendra de faire la preuve éventuelle par tout moyen de la retranscription des débats, puisque vous alléguiez qu'il y aurait eu des manœuvres. Madame SHAN.

Mme SHAN : Merci, Monsieur le Maire-adjoint, de me donner la parole. Je note que le procès-verbal du Conseil municipal n'est pas le verbatim du Conseil municipal. À défaut, j'aimerais donc savoir où nous pouvons nous procurer le verbatim de cette séance. Ma remarque est la suivante : le dernier paragraphe de ce projet de procès-verbal faisait répéter tel un perroquet à notre Maire deux fois la même chose et non pas ce qu'il a dit, lorsqu'il parlait d'ennuis judiciaires. Évidemment, cela n'a pas à trouver sa place dans un procès-verbal qui n'est pas un verbatim. Nous demandons donc la communication de l'enregistrement de cette séance. Je vous remercie.

M. MOUGIN : Merci. Monsieur COHEN.

M. COHEN : Je tenais simplement à vous dire que, vu le contexte de ce vote et les récriminations du groupe de l'opposition, nous nous abstiendrons de voter tant que ce point n'est pas éclairci.

M. MOUGIN : Je mets donc aux voix l'approbation de ce procès-verbal.

Le procès-verbal du 1^{er} février est adopté à la majorité, le groupe *La Ville Citoyenne* votant contre, le groupe *Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt* s'abstenant.

COMMUNICATION SUR L'ACTUALITÉ DE GPSO

M. MOUGIN : Cette communication vous a été remise sur table. Il s'agit donc d'un point d'information. Je vous propose à présent d'entamer l'ordre du jour de cette séance.

1. ZAC SEGUIN-RIVES DE SEINE – QUARTIER DU PONT DE SÈVRES – CESSIONS FONCIÈRES ENTRE LA VILLE ET LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE VAL-DE-SEINE AMÉNAGEMENT – AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER LES ACTES AFFÉRENTS

M. Gauthier MOUGIN, Premier Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues, ainsi que vous le savez, puisque cela fait déjà un moment que nous en parlons, la Société Publique Locale (SPL) Val-de-Seine Aménagement s'est vue confier par convention l'aménagement à la fois des terrains Renault de l'Île Seguin, et ceux du quartier de Pont de Sèvres. C'est ce quartier qui nous occupe aujourd'hui, puisqu'entre autres missions, la SPL Val-de-Seine Aménagement celle d'aménager et de redynamiser les commerces, les passages commerciaux et les activités commerciales de ce secteur. À ce titre, elle est maître d'ouvrages d'un certain nombre de travaux, et gère provisoirement – tant que tout n'est pas terminé – certains espaces commerciaux, soit pour les racheter soit pour effectuer des travaux.

C'est donc dans ce cadre que la SPL a pour mission d'aménager les passages Aquitaine et Vieux-Pont-de-Sèvres. D'un côté, le passage est déjà commercial et animé, mais il reste encore beaucoup de choses à faire en termes d'agrément de vie. De l'autre, la mission de la SPL telle qu'elle est fixée depuis déjà très longtemps consiste à élargir le passage et à l'éclairer, afin d'y ouvrir un certain nombre de commerces et d'activités pour assurer une véritable perméabilisation des quartiers entre eux, c'est-à-dire entre le quartier nouveau et celui de la cité du Pont-de-Sèvres.

Afin de procéder à ces travaux, un certain nombre de cessions foncières doivent donc intervenir. Il s'agit de biens appartenant à la Ville de tailles différentes, puisque l'on trouve aussi bien des petites emprises résiduelles de 4 mètres carrés que des locaux plus grands comme une ancienne crèche ou encore le

cyber-café. Il vous est demandé d'autoriser le Maire à céder ces emprises foncières à la Société Publique Locale. Il s'agit de biens d'emplacements publics ayant fait l'objet d'une désaffectation et qui feront l'objet d'un déclassement. Enfin, la délibération prévoit également que ces biens puissent être remis à la Société Publique Locale, avant le déclassement, afin que les travaux préparatoires puissent commencer, le tout à l'euro symbolique. Tel est l'objet de cette délibération. Je demande à présent l'avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

Mme de MAISTRE, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux : Le groupe *Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt* demande pourquoi ce transfert. Il lui est répondu que, dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine des espaces publics du quartier du Pont-de-Sèvres, la SPL, en tant qu'aménageur, doit récupérer ces biens afin de pouvoir les aménager. Afin de gagner du temps, une mise à disposition par anticipation à la SPL est opportune. Avis favorable à l'unanimité.

M. MOUGIN : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Le groupe *La Ville Citoyenne* s'interroge sur l'intention de l'opération. Il se demande quel est le projet d'implantation commerciale. Il est indiqué que la Ville a la volonté de décloisonner l'ensemble et que la circulation y a déjà été favorisée grâce à la création de la passerelle Constant-Lemaître, qui a créé une ouverture. L'objectif de l'opération est de favoriser l'implantation du commerce de proximité dans cet ensemble. Avis favorable à la majorité, le groupe *La Ville Citoyenne* votant contre.

M. MOUGIN : Merci. Y a-t-il des questions concernant cette opération ? Madame SHAN, puis Monsieur GUIBERT.

Mme SHAN : J'aimerais poser une simple question. Pas plus que le choix d'implantation d'une barrière qui crée une voie de circulation en plein milieu du forum, on ne comprend quel est le projet global qui justifie ces transferts.

M. MOUGIN : Je crois que ces transferts ont été bien expliqués. Concrètement, la Ville est propriétaire de biens à cet endroit. S'agissant du projet, il s'agit d'un projet de dynamisation commerciale, ce qui signifie qu'il y aura à la fois des travaux et la création de commerces. Je ne comprends pas votre question. Pourriez-vous la reformuler. J'y réponds peut-être mal, parce que je l'ai peut-être mal interprétée.

Mme SHAN : Vous y répondez en disant qu'il s'agit d'un projet de redynamisation des commerces. Cela ne veut rien dire. Comment pensez-vous dynamiser les commerces et avec quel type de projet ?

M. MOUGIN : Il s'agit de commerces de proximité. Il y a notamment une boulangerie à créer, puisqu'il n'en n'existe qu'une petite actuellement en plein milieu. Il y a également un autre local commercial à réaliser. Je ne sais pas ce que vous voulez que je vous réponde. Vous avez vos questions et j'ai mes réponses. Que voulez-vous que je vous dise de plus ? En plus, il ne s'agit pas d'un nouveau projet et beaucoup de commerces sont fermés à cet endroit. Il faut à la fois préserver ceux qui existent et réimplanter des commerces de proximité.

Nous avons essentiellement tenu à implanter un boulanger artisanal et il va falloir affecter un autre commerce libre situé à côté de la petite boulangerie. S'agissant du passage du Vieux-Pont-de-Sèvres, où il existe de vastes locaux, nous réfléchissons à la possibilité de faire venir un club d'escalade avec des espaces de détente et un bar. Cependant, rien n'est encore fait pour l'instant et nous devons voir à quoi ressemble ce concept. Nous avons également la volonté de favoriser le cabinet de dentistes, de sorte qu'il ait davantage de visibilité. Je ne sais pas ce que je peux vous répondre de plus. Sachez par ailleurs que nous nous sommes portés acquéreurs auprès de la copropriété Aquitaine d'un local commercial, dans lequel nous envisageons de faire venir un marchand de produits surgelés. Ce type de commerce correspond à une demande, puisqu'il n'en n'existe pas dans ce secteur de la ville. Voilà. Je ne peux pas vous en dire plus pour l'instant. C'est le rôle d'un aménageur que de se porter acquéreur et de faire des travaux, puis de revendre ou de porter ces biens. Monsieur GUIBERT.

M. GUIBERT : Monsieur le Maire, chers collègues,

Depuis quatre années maintenant, je siége à vos côtés au sein de cette assemblée et aux côtés de certains d'entre vous au sein de la commission des Affaires générales et sociales. Sous la présidence de Pierre GABORIT, notre groupe *La Ville Citoyenne*, a choisi de pratiquer une opposition dite « constructive », privilégiant toujours l'intérêt général aux questions idéologiques ou aux querelles partisans.

Lundi dernier, la commission de l'Urbanisme et des Travaux et celle des Affaires générales et sociales se sont réunies de 20 heures à 20 heures 03. D'habitude, elles commencent vers 20 heures 15 ou 20 heures 30, dans une ambiance plutôt conviviale. Au préalable, lundi dernier, le groupe *La Ville Citoyenne* s'était réuni à 18 heures dans un autre local situé rue Gallieni, en vue de préparer ces réunions de commissions, comme nous le faisons à chaque fois. Chacun connaît ici l'intensité de l'engagement de Pierre GABORIT sur les dossiers municipaux. Sous sa présidence, nous sommes un groupe qui prend son travail au sérieux. Nous avons regardé en détail les éléments relatifs au Budget Primitif (BP) 2018 et avons terminé vers 19 heures 55, afin précisément d'être à l'heure pour les réunions de commissions.

Nous sommes arrivés à la mairie à 20 heures 04 et avons découvert avec stupéfaction que les réunions des commissions de l'Urbanisme et des Travaux et des Affaires générales et sociales étaient terminées. Certains d'entre vous, qui n'avaient pas encore précipitamment quitté les lieux, nous ont fait remarquer en des termes identiques, d'un air un peu narquois et faussement étonné, que nous étions en retard et que les réunions de commissions s'étaient tenues à l'heure. Trois minutes pour mener deux réunions de commissions. Il n'y avait qu'un point certes à l'ordre du jour de la commission de l'Urbanisme et des Travaux. Cela peut se traiter en trois minutes. Mais il y en avait huit à l'ordre du jour de la commission des Affaires générales et sociales. Trois minutes pour huit points, cela fait exactement 22,5 secondes par point. De qui se moque-t-on ? Sommes-nous candidats à l'inscription au Guinness Book des records ? Et tout cela en catimini, sans attendre que les représentants de l'opposition *La Ville Citoyenne* soient présents.

Madame GODIN, présidente de la commission des Affaires générales et sociales était absente ce soir-là. J'ai la faiblesse de penser qu'elle aurait attendu mon arrivée pour démarrer la réunion de notre commission si elle avait été présente. Je salue Madame LAVARDE-BOËDA, qui a eu la courtoisie d'attendre l'arrivée de Pierre GABORIT pour démarrer la réunion de la commission des Finances.

Je suis choqué par ce qu'il s'est passé lundi soir lors de ces réunions, dont Madame SHAN et moi-même avons été de fait tenus à l'écart.

Monsieur le Maire se targue que la plupart des délibérations sont votées à l'unanimité par son Conseil municipal. Je suis au regret de vous informer qu'il n'en sera plus ainsi. Il en est fini de ce mode constructif qui fut le mien. Avec effet immédiat, et jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement, je voterai contre les délibérations proposées. Très ponctuellement toutefois, il pourra m'arriver de m'abstenir ou de voter favorablement, par exemple sur des sujets relevant de questions culturelles, solidaires ou humanitaires.

Sachez enfin chers collègues, adjoints ou conseillers municipaux, que je vous conserve mon estime et que je formule l'espoir que nous continuerons à entretenir, au-delà d'inéluctables divergences politiques, et malgré ce navrant épisode, les relations respectueuses et courtoises qui ont été les nôtres ces dernières années. Je vous remercie.

M. MOUGIN : Monsieur GUIBERT, pardon. Je vais rester dans les mêmes termes courtois et respectueux que vous. Effectivement, les commissions ont commencé à l'heure. Effectivement, l'opposition était représentée dans celle que je présidais, puisque Monsieur LAURENCIN du groupe *Un Vrai*

Projet pour Boulogne-Billancourt était présent. Effectivement, Monsieur GABORIT était présent à ces commissions, mais il avait répondu positivement et avait confirmé sa présence via le logiciel dédié. Or, nous n'avions aucune nouvelle de vous ni de Madame SHAN, alors que vous arrivez généralement plutôt en avance l'un et l'autre. J'ai même le souvenir de Tweets très désagréables de Madame SHAN, faisant observer que les conseillers de la commission de l'Urbanisme et des Travaux n'étaient pas présents à 20 heures 01. Je veux bien que vous nous donniez des leçons comme il y a quelque temps, mais les commissions ont cette fois-ci commencé à 20 heures précises.

Il y avait effectivement un point à l'ordre du jour. Celui-ci a été traité très vite, puisque Monsieur LAURENCIN, qui lui était présent, a posé une question à laquelle nous avons répondu. Il n'y a rien d'autre à dire. Nous vous aurions attendu si vous aviez confirmé votre présence. Or, comme les présences des conseillers de l'opposition sont aléatoires, nous n'allions pas attendre un quart d'heure de plus, alors que nous étions tous prêts à commencer la réunion. Enfin, je m'étonne un peu de la conséquence de cause à effet que vous énoncez. En effet, soit nous sommes constructifs, parce que les délibérations sont intéressantes pour le bien commun de la Ville, soit vous êtes vexé, parce que vous êtes arrivés en retard et que nous ne vous avons pas attendu. En revanche, vous décidez dorénavant de voter contre les délibérations. Je trouve que cela n'est pas très constructif ni forcément bon pour le développement de la Ville. Voilà ce que j'avais à vous dire et l'incident est clos. Effectivement, les commissions commencent à 20 heures au plus tôt et celles dont vous parlez ont bien commencé à cette heure. S'il n'y a pas d'autres observations, je mets cette délibération aux voix.

La délibération n° 1 est adoptée à la majorité, le groupe La Ville Citoyenne votant contre.

2. PARKING PUBLIC SITUÉ AU 28, RUE DE SÈVRES – MISE À DISPOSITION DE PLACES DE STATIONNEMENT À IMMOBILIÈRE DU DÉVELOPPEMENT URBAIN SA – AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION AFFÉRENTE

M. Gauthier MOUGIN, Premier Maire-adjoint, rapporteur

Vous connaissez tous l'ex-garage Peugeot, situé à l'angle de la rue de Sèvres et de la rue Gallieni, et qui sera prochainement transformé en Intermarché. Le Plan Local d'Urbanisme (PLU), dans sa grande rigueur, oblige à prévoir quelques places de parkings, y compris pour les petites et moyennes surfaces commerciales. En l'état, il était impossible de créer ces emplacements compte tenu de la configuration existante.

Aussi, comme le prévoit le PLU, des mesures dérogatoires peuvent être prises pour octroyer des places de stationnement dans un rayon de 500 mètres autour du lieu d'activité. Il a donc été convenu avec la Ville de mettre à disposition des places de stationnement situées dans le parking du stade Le Gallo pour cette société. Voilà l'objet de cette délibération. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. MOUGIN : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. MOUGIN : Merci. Y a-t-il des questions concernant cette délibération ? (Il n'y en a pas). Je vous propose de passer au vote.

La délibération n° 2 est adoptée à la majorité, Monsieur Vincent GUIBERT et Madame Judith SHAN votant contre.

3. DISSOLUTION DU BUDGET ANNEXE BILLANCOURT SEGUIN

Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Maire-adjoint, rapporteur

Cette délibération prend acte que la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Seguin-Rives de Seine n'a pas été considérée de compétence métropolitaine par la Métropole du Grand Paris (MGP) et qu'en conséquence, elle relève désormais du niveau communautaire depuis le 1^{er} janvier 2018. Nous vous proposons donc de clôturer le budget annexe de la ZAC Seguin-Rives de Seine, qui portait l'opération lorsque cette compétence relevait de la Ville.

Je précise que l'on vous propose ce soir de clôturer seulement l'opération. Pour des raisons techniques, il n'était pas possible d'arrêter et donc de voter ce soir le compte administratif. Pour autant, l'ensemble des données financières qui sont indiquées dans la délibération suivante ont été vérifiées, aussi bien au niveau de la trésorerie qu'au niveau de la Ville. Matériellement, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) ne pouvait effectivement imprimer la maquette M14, pas plus que la Ville n'était en capacité de pouvoir éditer l'ensemble des maquettes. J'en profite d'ailleurs pour remercier l'ensemble des équipes de la direction des Affaires financières (DAF) et de la Trésorerie, puisqu'elles ont passé des mois de février et de mars plus que chargés pour traiter cette problématique de transfert de la ZAC Seguin-Rives de Seine.

M. MOUGIN : Merci. La Ville s'associe à vos remerciements Madame LAVARDE-BOËDA. Avis de la Commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. MOUGIN : Merci. Y a-t-il des questions concernant cette délibération ? (Il n'y en a pas). Je vous propose de passer au vote.

La délibération n° 3 est adoptée à la majorité, le groupe Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt s'abstenant, et Monsieur Vincent GUIBERT et Madame Judith SHAN votant contre.

4. REPRISE PARTIELLE DE L'ACTIF ET DU PASSIF DU BUDGET ANNEXE BILLANCOURT-SEGUIN PAR GPSO

Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Maire-adjoint, rapporteur

Il s'agit là de la conséquence directe du point précédent. Comme vous pouvez le constater, l'état de l'actif de la ZAC Seguin-Rives de Seine s'élève à 402 840,24 millions d'euros, dont 377 840,24 millions d'euros d'actifs immobilisés et 25 millions d'euros d'avance sur immobilisations SPL. S'agissant du passif, ces mêmes 402 840,24 millions d'euros intègrent 82 278 000 euros de dettes financières.

Il convient donc de partager ce montant entre ce qui reste à la Ville et ce qui est transféré à Grand Paris Seine Ouest (GPSO). Cette délibération sera par conséquent prise en miroir lors du prochain Conseil communautaire, ce qui permettra à GPSO d'ouvrir un budget annexe.

Comment cette frontière a-t-elle été définie ? Concrètement, la Ville conserve dans son patrimoine l'ensemble des équipements relevant de compétences municipales. Nous conservons ainsi les écoles, les crèches, la médiathèque, ou encore les locaux recevant des activités associatives ou liées aux seniors et nous transférons à GPSO la voirie. La valorisation de chacun de ces équipements a été faite au travers des montants des travaux, puisque, si nous ne connaissons pas le prix d'une rue par définition, nous savons en revanche ce qu'elle a coûté pour être réalisée.

Sur un plan technique, 212 045,02 millions d'euros de terrains et de voirie sont donc transférés à GPSO, qui sera désormais chargé du passage des marchés et des travaux. Cependant, comme la voirie reste classée dans le domaine public routier communal, il appartiendra à Monsieur MOUGIN, en tant que Maire-adjoint chargé de l'espace public, de signer les arrêtés

Séance du 22 mars 2018

d'occupation du domaine public pour un déménagement ou toute autre opération.

S'agissant du partage de l'actif et du passif, je rappelle que la Ville a gardé à son compte 27,5 millions d'euros de dettes et qu'elle procédera au remboursement anticipé des six emprunts sous-jacents à cette somme. Il s'agit donc d'un portage temporaire par la Ville.

M. MOUGIN : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Le groupe *La Ville Citoyenne* a posé la question du transfert de propriété de la voirie et a bien compris les raisons techniques qui lui ont été rappelées. Avis favorable à l'unanimité.

M. MOUGIN : Merci. Y a-t-il des questions concernant cette délibération ? (Il n'y en a pas). Je vous propose de passer au vote.

La délibération n° 4 est adoptée à la majorité, le groupe Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt s'abstenant, et Monsieur Vincent GUIBERT et Madame Judith SHAN votant contre.

5. VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX POUR L'ANNÉE 2018

Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Maire-adjoint, rapporteur

Si les deux délibérations précédentes étaient des délibérations techniques, celle-ci est davantage politique, puisque nous vous annonçons que la Municipalité n'augmentera pas les taux des impôts locaux pour la neuvième année consécutive, comme nous nous y étions engagés lors du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB). En conséquence, la seule augmentation de fiscalité résultera d'une part de la revalorisation des bases, qui, je vous le rappelle, ne fait plus l'objet d'un vote du Parlement depuis maintenant deux ans, mais d'une constatation du niveau d'inflation, et qui sera de 1 % pour l'année 2018, et d'autre part, de la croissance de la Ville due à l'arrivée de nouveaux habitants sur la ZAC, avec un accroissement physique de nos bases de 0,6 %. Au final, donc, nous collectons 88 987 258 euros d'impôts locaux en 2018, dont 25 819 181 d'euros seront reversés à GPSO dans le cadre du flux – désormais classique – lié à la création de la Métropole du Grand Paris au 1^{er} janvier 2016. Je saisis d'ailleurs cette occasion pour vous indiquer que la Ville n'a pas changé sa politique d'abattement et que 7 millions d'euros d'impôts locaux ne seront pas payés par les Bouloonnais en 2018. De plus, je rappelle que cette politique

sociale en faveur des familles n'existera bientôt plus, compte tenu de la suppression de la taxe d'habitation.

M. MOUGIN : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Le groupe *La Ville Citoyenne* indique qu'il est partisan d'augmenter les taux d'imposition concernant la taxe foncière, et de diminuer ceux de la taxe d'habitation, mais pas cette année compte tenu de la réforme de la taxe d'habitation. Avis favorable à l'unanimité.

M. MOUGIN : Merci. Y a-t-il des questions concernant cette délibération ? (Il n'y en a pas). Je vous propose de passer au vote.

La délibération n° 5 est adoptée à la majorité, le groupe Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt s'abstenant, et Monsieur Vincent GUIBERT et Madame Judith SHAN votant contre.

6. REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2017

Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Maire-adjoint, rapporteur

Comme l'année dernière, cette délibération vise à faire une reprise anticipée des résultats de l'année antérieure. Nous en avons effectivement une vision tout à fait précise, puisque les comptes ont été arrêtés auprès des deux entités concernées que sont la Ville et la Trésorerie.

Je ne vous lirai pas les chiffres des excédents et la manière dont les montants de chaque budget sont reportés. En revanche, sachez que nous respectons tout à fait les règles budgétaires en la matière. Je vous propose donc de m'en tenir uniquement à ce propos, sauf si vous aviez des questions à poser.

M. MOUGIN : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Le groupe *La Ville Citoyenne* demande pourquoi le compte administratif n'est pas présenté, alors que le compte de gestion est validé par le trésorier. Il lui est répondu que les résultats de l'exercice 2017 sont arrêtés et validés par le comptable. Cependant, il est matériellement impossible pour ce Conseil de présenter la délibération de vote du compte administratif 2017 et celle d'approbation du compte de gestion 2017. La Ville attend l'édition du compte de gestion définitif de la DGFiP, et les maquettes M14 du compte administratif ne sont pas finalisées. Avis favorable à l'unanimité.

M. MOUGIN : Merci. Y a-t-il des questions concernant cette délibération ? (Il n'y en a pas). Je vous propose de passer au vote.

La délibération n° 6 est adoptée à la majorité, le groupe Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt s'abstient, et Monsieur Vincent GUIBERT et Madame Judith SHAN votant contre.

7. VOTE DU BP 2018 POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES

Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Maire-adjoint, rapporteur

Finalement, peu d'éléments ont véritablement changé par rapport au Débat d'Orientations Budgétaires. Je vais donc éviter de vous dire ce que j'ai déjà expliqué précédemment. Je rappelle que la péréquation continue d'augmenter et que les dotations de l'État continuent de diminuer. En revanche, si les dotations ne diminuent plus à l'échelle de l'État vers les collectivités, les enveloppes de péréquation (Dotation de Solidarité Urbaine et Dotation de Solidarité Rurale) augmentent quant à elles à l'intérieur de l'enveloppe de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). En conséquence, ce qui venait compenser soit le transfert de charges de l'État vers les collectivités, soit l'annulation de certains impôts, diminue de manière conséquente. Cela est le cas pour Boulogne-Billancourt, comme pour bon nombre d'autres communes. Cet effet est très significatif pour notre collectivité, puisque notre DGF diminue encore de près de 25 % par rapport à l'année 2017. Au total, elle aura diminué de 74 % par rapport à 2013. Il s'agit de la dernière année avant la mise en œuvre de la contribution au redressement des finances publiques par les collectivités locales. Plus concrètement, la Ville recevait de l'État 143 euros en 2013 pour un habitant. Elle n'en recevra plus que 30 en 2018. Pour autant, nous devons toujours continuer de fournir les mêmes services d'État civil, sachant que les titres d'identité ont considérablement évolué entre 2013 et 2018 et que la Ville a dû s'adapter en créant des espaces personnalisés et fermés. Bref, nous devons faire mieux avec beaucoup moins.

Concernant la baisse de nos capacités financières, celle-ci a légèrement été actualisée par rapport au DOB, puisque nous avons désormais une vision plus juste de ce qui adviendra de la DGF – qui diminue donc de 25 %. Nous dépassons ainsi les 160 millions d'euros, avec une prévision aujourd'hui d'environ 163 millions d'euros perdus en dotations ou versés au titre de l'abondement aux fonds de péréquation sur la période 2014-2020.

L'autre effet structurant du budget 2018 et des budgets futurs

concerne la mise en œuvre du dispositif de contractualisation. Je rappelle qu'il s'agissait de la contrepartie de la non-baisse des dotations de l'État aux collectivités. Autrement dit, il a été demandé aux collectivités locales – et notamment aux 322 plus importantes en termes de dépenses de fonctionnement –, de limiter la hausse de leurs dépenses pour que le déficit français reste en-dessous de 3 %, alors que celui de l'État augmentera. Je ne rentrerai pas dans le détail de ce dispositif de contractualisation, puisque nous n'en n'avons pas encore une vision exacte aujourd'hui et que nous nous en tenons pour l'instant à des projets de circulaire et à des projets de contrats. Nous espérons d'ailleurs pouvoir négocier ces projets, même si nous ne sommes pas certains d'y arriver. En revanche, nous savons que l'État semble autoriser pour la Ville une croissance des dépenses limitée à + 1,05%, ce taux incluant l'inflation – qui devrait être supérieure à 1% cette année –, le Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) (versements de la Ville à GPSO pour des sommes provenant de la MGP) qui représente 49 millions d'euros, sachant que les 25 millions de fiscalité locale augmentent cette année de 1,6 %, sans oublier la masse salariale, qui augmente elle de manière mécanique de plus de 1,05 % du fait du Glissement Vieillesse Technique. Comme vous le voyez donc, il s'agit d'un exercice difficile.

Par ailleurs, et ce qui peut paraître contestable, il est demandé à des collectivités comme la ville de Boulogne-Billancourt de diminuer leurs dépenses, alors qu'elles les financent par les ressources qu'elles tirent du dynamisme de leur territoire ou de leur population, et non pas par des recettes versées par l'État via les dotations. Nous voyons bien que l'exercice est quelque peu étrange.

S'agissant des recettes, j'ai choisi l'année 2013 comme année de référence, car elle me semblait la plus parlante. C'était en effet la dernière année avant la baisse forte de la dotation de l'État et la dernière année durant laquelle le Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes (FPIC) et le Fonds de Solidarité des communes de la Région Île-de-France (FSRIF) restaient encore dans des enveloppes raisonnables. Comme vous pouvez le constater, nos recettes ont fortement augmenté grâce à l'effet MGP. Sans cela, ces mêmes recettes ont diminué de 1,2 %. En termes de recettes réelles, autrement dit ce qu'il reste après le prélèvement de la fiscalité liée aux impôts locaux pour abonder les fonds de péréquation, cette baisse est de 6 %.

Comment faisons-nous, puisque nous arrivons dans le même temps à fournir le même niveau de service à la population ? Concrètement, ce maintien est dû au dynamisme de notre territoire, puisque d'une part les recettes de fiscalité ont augmenté de 11 % grâce à l'accroissement des bases, et que d'autre part notre attractivité économique a permis

d'engranger des recettes considérables de droits de mutation. Je rappelle en effet que ces derniers ont même atteint 21 millions d'euros certaines années. Pour autant, j'attire votre attention sur le fait qu'il s'agit là d'un équilibre fragile, puisque nous ne savons pas ce qu'il adviendra du marché immobilier. S'il y avait un retournement de conjoncture, l'équilibre des recettes serait alors beaucoup plus difficile à tenir.

Si l'on compare la situation de 2013 à celle de 2018, vous constatez que ce sont bien les Boulonnais et l'attractivité du territoire qui financent l'ensemble de nos politiques, via les impôts des citoyens ou les produits des activités, ou encore grâce aux suites de l'ancienne fiscalité professionnelle. En revanche, les dotations de l'État ont été divisées par quatre, passant de 16,5 millions en 2013 à 3,5 millions aujourd'hui.

Comment arrivons-nous dans le même temps à continuer de dégager un niveau d'épargne correct pour financer nos investissements ? Premièrement, grâce aux économies structurelles que nous avons engagées depuis déjà plusieurs années. Je rappelle en effet que les charges courantes (fluides, parc automobile...) sont aujourd'hui inférieures à celles de 2011. Deuxièmement, par un effort de gestion de la dette et de remboursement des différents emprunts. Troisièmement, par le remboursement anticipé de la ZAC Seguin-Rives de Seine, qui va nous permettre de générer des économies importantes dès cette année et ce jusqu'en 2020. Quatrièmement, par une maîtrise de la masse salariale, puisque son augmentation est contenue à 1,2 %, ce qui représente un effort considérable. À ce propos, sachez que le niveau actuel des dépenses de personnel est inférieur à celui que nous avons avant 2014. Quant aux subventions aux associations enfin, elles seront maintenues au même niveau qu'en 2017. Cela signifie que nous ne les réduisons pas, alors même que nos recettes diminuent.

Dans le même temps, nous continuerons d'investir massivement, puisque l'investissement porte la croissance et qu'il contribue au dynamisme de notre ville. Ainsi, et comme vous pouvez le constater, 47 millions d'euros d'investissements seront réalisés, ce qui représente d'ailleurs le plus gros effort sur le budget principal pour la période 2008-2018. Un certain nombre d'investissements sont notamment prévus dans les bâtiments municipaux pour mettre en œuvre l'Agenda d'accessibilité.

Lors du DOB, l'opposition nous a reproché d'avoir une vision trop comptable des choses. Or, je pense que c'est justement l'objet d'un DOB. En revanche, comme l'objet du budget consiste à ventiler et à bien expliquer ce que nous faisons des recettes et des dépenses, je vous propose de prendre connaissance de six thématiques concernant les Boulonnais dans leur quotidien et à tout âge de leur vie. Vous constaterez

ainsi que la Ville est toujours présente aux côtés des usagers dans chacun des secteurs concernés pour financer les services publics. En effet, il y a toujours un reste à charge pour la collectivité, qu'il s'agisse des crèches, de l'éducation, du sport, de la culture, de la jeunesse ou de la sécurité. Ces thématiques illustrent bien l'engagement de la Ville. C'est également un signe de solidarité, puisque les familles les plus aisées payent plus cher les tarifs des activités que les familles les plus modestes, et ce pour un même service public.

Enfin, cette délibération comporte aussi d'autres points, parmi lesquels la communication du tableau des effectifs, la liste des subventions versées aux associations, l'actualisation de la longueur de voirie pour espérer recevoir quelques dotations de l'État, ainsi que des modifications marginales de deux délibérations du mois de décembre relatives aux tarifs et aux droits d'occupation du domaine public.

M. MOUGIN : Merci, Madame LAVARDE-BOËDA, pour cet exposé très didactique. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Le groupe *La Ville Citoyenne* a indiqué qu'il présenterait ses observations sur le budget lors du Conseil. S'agissant des avis, l'article 1 a reçu un avis favorable à la majorité, le groupe *La Ville Citoyenne* votant contre, les articles 2 et 5 ont reçu un avis favorable à l'unanimité, le groupe *La Ville Citoyenne* s'abstenant, et les articles 3, 4, 6, 7, 8 et 9 ont reçu un avis favorable à l'unanimité.

M. MOUGIN : Merci. J'ouvre le débat. Qui souhaite prendre la parole sur ce sujet ? Monsieur GUIBERT.

M. GUIBERT : Nous voterons contre le budget. Nous avons deux remarques à formuler. Sur le premier alinéa, et plus précisément en matière d'investissement, nous constatons qu'un million d'euros seulement est consacré aux autorisations de programme pour les logements sociaux, sur les 44 au total. Ce chiffre peut peut-être expliquer la décision du Préfet au regard du PLU. Concernant le troisième alinéa, nous sommes simplement soucieux du devenir du personnel de Benais.

M. MOUGIN : Merci. Y a-t-il d'autres questions ? (Il n'y en a pas). Madame LAVARDE-BOËDA pour répondre à ces remarques.

Mme LAVARDE-BOËDA : S'agissant des millions d'euros consacrés aux logements sociaux, je rappelle que le Plan Local de l'Habitat (PLH) est désormais établi à l'échelle de Grand Paris Seine Ouest. Cette question est d'ailleurs un véritable sujet, puisque les dépenses réalisées par GPSO sur le territoire de Boulogne-Billancourt ne sont pas prises en compte

dans le calcul de l'amende Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU). Pour autant, la Ville continue d'accorder des subventions aux bailleurs sociaux pour les opérations qu'ils pourraient réaliser, et elle continue d'apporter des garanties d'emprunt lorsque cela lui est demandé. Bref, cette compétence de l'habitat relève du domaine communautaire, voire du domaine métropolitain pour certains sujets.

M. MOUGIN : Il est clair que la compétence du logement social nous échappe de plus en plus et qu'elle est davantage concentrée entre les mains de l'Etat. Nous subissons d'ailleurs quelques inconvénients majeurs, puisque nous ne savons plus qui arrive parfois dans les logements de la Ville. On s'aperçoit même que des familles viennent de très loin, avec des critères que nous ne connaissons pas très bien, et que d'autres sont évincées à leur détriment, même celles relevant de la loi Droit Au Logement Opposable (DALO). Il s'agit donc d'une véritable difficulté pour notre politique sociale, d'autant plus que nos droits d'attribution nous ont été retirés dans le cadre de l'arrêté de carence. Autrement dit, nous payons beaucoup pour le logement social à travers GPSO, mais nous ne sommes pas tellement récompensés. J'ai d'ailleurs fait remarquer cet après-midi au Secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine que 55 % des logements construits depuis dix ans étaient des logements sociaux. Ce chiffre démontre bien que nous n'avons rien contre le logement social et que nous sommes au contraire pour une mixité mesurée et encadrée, qui vise à ne pas faire non plus n'importe quoi n'importe où, et n'importe comment. Visiblement, cette préoccupation importe peu aux services de l'État, alors qu'elle constitue la garantie d'une vie en commun saine et apaisée. Quoi qu'il en soit nous devons faire avec car l'État récupère des compétences au fur et à mesure, au détriment des communes et de la notion de proximité. Je laisse Madame GODIN répondre à la question concernant les agents de Benais.

Mme GODIN : Comme tout le monde le sait, les activités du château de Benais se sont arrêtées au mois de septembre. Pour autant, les agents sont restés agents de la Ville. Nous leur avons proposé – comme nous devons le faire – des emplois correspondant à leur grade au sein de la Ville et ils ont refusé ces postes. Ils ont ensuite engagé un référé d'urgence et celui-ci a été rejeté. Cette affaire sera donc jugée sur le fond.

M. MOUGIN : Merci. Je vous propose à présent de passer au vote de cette délibération. Deux possibilités s'offrent à nous. Soit nous procédons à un vote global comprenant les neuf articles, soit nous procédons à un vote article par article. Je dois donc demander l'avis du Conseil à ce sujet. Qui est pour le vote par article ? (Le Conseil municipal approuve le vote par article).

Pour l'article 1 il est possible de voter soit chapitre par chapitre, soit dans sa globalité. Qui est pour un vote global ? (Le Conseil municipal approuve le vote global de l'article 1).

Le budget primitif et l'état des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) du budget principal et des budgets annexes (publications, piscine-patinoire et locations immobilières) vous sont donc soumis au vote.

S'agissant du budget principal :

- la section de fonctionnement s'équilibre à 250 631 566,57 euros ;
- la section d'investissement s'équilibre à 44 355 530,81 euros.

L'équilibre général du budget s'établit donc à 394 987 097,38 euros.

Les Autorisation de Programme et les Crédits de Paiement s'élèvent à 84 892 258 euros en AP et à 47 515 998 euros en CP.

Concernant les budgets annexes :

- l'équilibre général du budget publications se situe à 631 252 euros ;
- l'équilibre général du budget piscine-patinoire se situe à 12 823 253,16 euros ;
- l'équilibre général du budget locations immobilières se situe à 1 733 989,68 euros.

Les autorisations de programme et les crédits de paiements de l'ensemble des budgets annexes s'élèvent à 2 465 624 euros en AP et à 1 854 538 euros en CP.

Je vous propose donc de passer au vote.

La délibération n° 7 est votée par article :

L'article 1 est adopté à la majorité, les groupes Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt et La Ville Citoyenne votant contre.

L'article 2 est adopté à la majorité, le groupe Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt, Messieurs Pierre GABORIT et François THELLIER s'abstenant, et Monsieur Vincent GUIBERT et Madame Judith SHAN votant contre. Les articles 3, 6, 8 et 9 sont adoptés à la majorité, Monsieur Vincent GUIBERT et Madame Judith SHAN votant contre.

Les élus suivants quittent la salle au moment du vote de l'article 4, ou ne prennent pas part au vote pour les élus ayant donné procuration pour éviter tout conflit d'intérêts : Monsieur

Séance du 22 mars 2018

Pierre-Christophe BAGUET, Monsieur Daniel BENHAROUN, Monsieur Vittorio BACCHETTA, Madame Anne-Charlotte LORBER, Monsieur Laurent GOUILLIARD, Monsieur Pierre DENIZIOT, Monsieur Nasser RUMJAUN, Monsieur Nicolas MARGUERAT, Madame Béatrice BELLIARD.

L'article 4 est adopté à l'unanimité.

L'article 5 est adopté à la majorité, Monsieur Vincent GUIBERT et Madame Judith SHAN votant contre, Messieurs Pierre GABORIT et François THELLIER s'abstenant.

L'article 7 est adopté à la majorité, Monsieur Vincent GUIBERT votant contre.

M. MOUGIN : Je vous remercie.

8. GRAND PARIS SEINE OUEST – CONVENTION DE REFACTURATION POUR LA PÉRIODE 2018-2020 – BOULOGNE-BILLANCOURT INFORMATION

Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Maire-adjoint, rapporteur

Nous avons déjà évoqué cette délibération lors du conseil municipal du mois de décembre pour l'année 2017. Cette convention étant désormais échue, il s'agit aujourd'hui de la renouveler pour la période 2018-2020. Cette convention vise uniquement à permettre à GPSO de publier des informations à destination des citoyens dans l'ensemble des magazines d'informations municipaux de chaque communes membres, sachant qu'un tarif maximum a été fixé.

M. MOUGIN : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. MOUGIN : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Le groupe *La Ville Citoyenne* indique que chaque fois qu'une collectivité territoriale expose une réalisation dans un journal, l'opposition devrait pouvoir s'exprimer. Avis favorable à la majorité, le groupe *La Ville Citoyenne* votant contre.

M. MOUGIN : Merci. Y a-t-il des questions concernant cette délibération ? (Il n'y en a pas). La question qui a été posée en commission sera renvoyée à GPSO, puisque GPSO nous verse 800 euros la page. D'ailleurs, il me semble que ce sujet

a déjà été évoqué en conseil territorial. Je vous propose de passer au vote.

La délibération n° 8 est adoptée à la majorité, le groupe Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt s'abstenant, et le groupe La Ville Citoyenne votant contre.

M. MOUGIN : À l'issue de cette longue série de délibérations présentée par Madame LAVARDE-BOËDA, j'aimerais remercier les services de la Ville qui ont préparé ce budget avec beaucoup de patience, de professionnalisme et de compétence. Toutefois, je suis un peu surpris de l'absence de débat, car le budget est tout de même un document qui engage la Ville pour l'année. Or je m'aperçois finalement que nous partageons tous les mêmes objectifs et je me réjouis de ce consensus. Je vous remercie donc à la fois de votre discrétion et d'avoir voté ce budget en un temps record.

9. PERSONNEL COMMUNAL – MESURES DIVERSES

Mme Marie-Laure GODIN, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues, la présente délibération comporte trois points. Le premier est relatif à l'actualisation du tableau des effectifs, qui concerne 40 postes budgétaires. Le deuxième concerne la mise à disposition d'un agent de la Ville auprès de la Société du Grand Paris (SGP). Enfin, le troisième – que nous examinons chaque année – nous demande de donner notre avis sur le taux de l'indemnité représentative de logement allouée pour 2017 aux instituteurs non logés. Ce taux est fixé par le Préfet. Il est proposé de le maintenir à un niveau inchangé en 2017 par rapport à 2016.

M. MOUGIN : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. MOUGIN : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. MOUGIN : Merci. Y a-t-il des questions concernant cette délibération ? (Il n'y en a pas). Je vous propose de passer au vote.

La délibération n° 9 est adoptée à l'unanimité, le groupe Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt et Monsieur Vincent GUIBERT s'abstenant.

10. COMPOSITION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL LOCAL

Mme Marie-Laure GODIN, Maire-adjoint, rapporteur

Le troisième mandat du Conseil Économique, Social et Environnemental Local (CESEL) arrivant à son terme, il s'agit aujourd'hui de le renouveler. Un jury de sélection des candidatures, composé de sept élus, s'est réuni le 14 mars dernier sous la présidence de Guy SORMAN, pour examiner une centaine de candidatures. Cette commission s'est appliquée à composer une nouvelle assemblée du CESEL diverse et équilibrée en tenant compte des expériences professionnelles, personnelles et sociales de chaque candidat.

Il vous est donc proposé ce soir une liste de 50 membres, dont 31 sont des conseillers sortants renouvelés. La liste, qui figure dans la délibération, compte 22 femmes et 28 hommes.

M. MOUGIN : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. MOUGIN : Merci. Y a-t-il des questions concernant cette délibération ? Monsieur GUIBERT.

M. GUIBERT : Mes chers collègues, la commission en charge de l'établissement de la liste des nouveaux membres du CESEL s'est donc réunie le 14 mars dernier à 17 heures. Aucun dossier n'avait été transmis auparavant aux membres de la commission. Ainsi, ils ont été dans l'impossibilité de consulter la liste des candidats, leur CV, leur lettre de motivation. Le document remis aux membres de la commission comporte plus de cent candidatures et mesure près de cinq centimètres d'épaisseur. Notre représentant à cette commission, Pierre GABORIT, s'étant enquis de cette anomalie auprès de l'administration municipale, il lui a été répondu que le dossier était prêt depuis quinze jours, mais qu'il était soumis au Maire pour validation.

Ne cautionnant pas cette façon de fonctionner et considérant que dans ces conditions cette réunion était une mascarade, Pierre GABORIT a fait acte de présence en début de séance, puis s'en est tout de suite retiré.

Par ailleurs, chacun garde en mémoire les observations formulées l'année dernière par la Chambre Régionale des Comptes (CRC). Je cite : « entre 2010 et 2015, le CESEL a coûté plus d'un million d'euros aux finances communales pour

27 rapports produits, soit une moyenne annuelle de 177 766 euros pour 4,5 rapports. Les coûts de chaque rapport sont très variables, la Chambre ayant identifié un rapport de 2015 dont le coût se montait à 7 067,98 euros par page de contenu, c'est-à-dire hors page de garde, annexes et remerciements. Par ailleurs, le paiement des vacations des rapporteurs d'un coût cumulé de 522 095 euros sur la même période repose sur un système déclaratif et des notes de paie peu précises. A titre d'exemple, deux rapports quasi identiques à quelques mots près, produits à un an d'intervalle, ont été payés par la Commune pour un peu plus de 10 000 euros chacun. La Chambre invite la Commune à envisager des solutions moins onéreuses, tout en préservant la qualité des rapports, par exemple, le recours à des étudiants effectuant un stage auprès du CESEL. »

Il n'a pas été porté à notre connaissance que des mesures d'un ordre quelconque ont été prises depuis pour remédier à cette situation. Or, je vous rappelle, chers collègues, qu'en tant que membre du CESEL, j'avais bénévolement participé en 2012 aux travaux visant à réformer son fonctionnement et à l'écriture du rapport de 22 pages qui concluait ces travaux. Ce rapport est d'ailleurs en ligne sur le site de la Mairie.

Monsieur le Maire a fait publicité de mes activités de consultant lors du dernier Conseil municipal. Effectivement, lors de ces travaux, j'avais mis gracieusement mon temps et mes compétences à disposition du CESEL pour rédiger la majeure partie des huit pages d'annexe, qui proposait une évolution de son fonctionnement. Il y était défini les fonctions suivantes dans leurs objectifs, rôles, missions et interactions : Vice-président, Président de section, Rapporteur, Secrétaire général et Bureau, agissant en tant que Comité de pilotage.

Je tiens à préciser qu'à aucun moment il n'était question de distribuer de telles sommes pharaoniques, et qu'au contraire, la recommandation n°2 de ce rapport fixait le principe du bénévolat des fonctions au sein du CESEL. Tout juste était-il question de rémunérer les Vice-présidents et les Rapporteurs, pour un montant annuel de l'ordre de 3 000 euros. Cela concernait tout au plus une douzaine de personnes, dont je n'avais pas vocation à faire partie d'ailleurs, ayant démissionné du CESEL à la rentrée 2013, à l'approche des élections municipales. Comment sommes-nous passés de 36 000 euros à un million d'euros ? Je suis stupéfait de découvrir quelques années après ce qu'il est advenu de ces recommandations et de ces dépenses.

Vous comprendrez bien que, dans ces conditions, et sans que cela ne remette aucunement en cause les compétences des candidats sortants et des nouveaux candidats, que nous ne pouvons pas voter cette délibération. Je vous remercie.

M. MOUGIN : Merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je vous répondrai plusieurs choses. Premièrement, vos propos n'engagent que vous et ce n'est pas l'objet de cette délibération. Deuxièmement, le Maire s'est déjà expliqué sur cette question, puisque nous avons fait état du rapport de la Chambre Régionale des Comptes lors d'une séance précédente. Troisièmement, et en tout hypothèse, les rapports du CESEL sont tout de même des documents de qualité qui nous ont servi à bien des égards dans le cadre de nos débats et de la politique menée par notre Conseil. Effectivement, s'il y a des choses à améliorer, elles sont toujours susceptibles de l'être. En toute hypothèse, quoi qu'il en soit aujourd'hui et quoi que l'on en pense, il est maintenant question d'approuver la composition du CESEL. C'est donc cette proposition, et celle-ci uniquement, que je mets à présent aux voix.

La délibération n° 10 est adoptée à la majorité, le groupe Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt s'abstenant, le groupe La Ville Citoyenne votant contre.

11. CONVENTION D'ACCÈS AUX SERVICES MON COMPTE PARTENAIRE DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES – AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER

Mme Marie-Anne BOUÉE, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette délibération a pour objet d'autoriser le Maire à signer la convention d'accès aux services *Mon Compte Partenaire* de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

L'accès à ce service permettra aux familles dont un enfant est accueilli dans un établissement municipal de garde de petite enfance, et qui ne s'opposent pas à la consultation de leurs informations via la base de données de la CAF, de ne plus avoir à effectuer, annuellement, auprès des services municipaux, les démarches administratives nécessaires au calcul de leur tarif basé sur un taux d'effort.

M. MOUGIN : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. MOUGIN : Merci. Y a-t-il des questions concernant cette délibération ? (Il n'y en a pas). Je vous propose de passer au vote.

La délibération n° 11 est adoptée à la majorité, Monsieur Vincent GUIBERT votant contre.

12. STRUCTURE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE GALLIENI-BELLEVUE – APPROBATION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC – AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE LANCER LA CONSULTATION CORRESPONDANTE

Mme Marie-Anne BOUÉE, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues, le bailleur Seine Ouest Habitat met en œuvre une opération de construction de 93 logements, trois commerces, un jardin public et une crèche au 186-188, rue Gallieni.

L'équipement dédié à la petite enfance, dont l'ouverture est prévue en fin d'année 2019, accueillera 60 enfants de deux mois et demi à quatre ans et comprendra une équipe de 22 personnes. Je vous demande d'autoriser le Maire à lancer une délégation de service public pour la gestion de cet établissement. Merci.

M. MOUGIN : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. MOUGIN : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Le groupe *La Ville Citoyenne* estime qu'à l'exception des activités commerciales, dès lors qu'il s'agit d'une activité relevant plus ou moins du secteur public, se pose la question de l'intérêt de l'affermage par rapport à celui de la régie. Le groupe *La Ville Citoyenne* se demande s'il ne faudrait pas plutôt utiliser la formule de la régie avec prestations de services à la place de celle de la Délégation de Service Public (DSP). Il est indiqué que la DSP permet une gestion de l'opération à un coût moins élevé.

La Ville a déjà de nombreuses crèches en régie et rencontre d'importantes difficultés en matière de recrutement pour le personnel recherché de la petite enfance. En effet, si la Ville assure stabilité et pérennité pour le personnel, les sociétés privées attirent à l'embauche les jeunes voulant travailler dans le domaine de la petite enfance, avec un salaire plus élevé au départ, alors que les communes sont dans l'obligation de les rémunérer dans le cadre des règles de la Fonction publique territoriale, en appliquant la rémunération prévue au grade d'embauche.

La Ville rencontre également des difficultés pour le remplacement des agents en congés, et notamment ceux

en congés maternité, alors que les sociétés privées ont la possibilité de pourvoir à leur remplacement par des salariés volants, grâce à la mutualisation du personnel sur leurs nombreux établissements dans le département. La Ville impose des règles strictes lors de l'ouverture de crèches sous forme de DSP, avec un projet pédagogique contrôlé et l'obligation de suivre le règlement de la Ville. La Ville dispose enfin d'une personne chargée exclusivement du contrôle des DSP en matière familiale. Avis favorable à l'unanimité, le groupe *La Ville Citoyenne* ne prenant pas part au vote.

M. MOUGIN : Merci. Y a-t-il des questions concernant cette délibération ? (Il n'y en a pas). Je vous propose de passer au vote.

La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité, Monsieur Vincent GUIBERT et Madame Judith SHAN s'abstenant.

13. GESTION DU MARCHÉ D'APPROVISIONNEMENT DE PLEIN VENT – PRINCIPE DU RECOURS À UNE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC – AUTORISATION DE LANCER LA PROCÉDURE CORRESPONDANTE

Mme Sylvie ROUGNON, Maire-adjoint, rapporteur

Il s'agit du renouvellement de la délégation de service public du marché bio situé route de la Reine. Il vous est donc proposé d'approuver ce principe de DSP et d'autoriser le Maire à lancer la procédure de consultation. Pour information, ce marché se déroulerait tous les samedis matins et non plus un samedi sur deux, à la demande à la fois des commerçants et des clients.

M. MOUGIN : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. MOUGIN : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. MOUGIN : Merci. Y a-t-il des questions concernant cette délibération ? (Il n'y en a pas). Je vous propose de passer au vote.

La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité, Monsieur Vincent GUIBERT s'abstenant.

14. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE MUSÉE DU QUAI BRANLY

M. Claude ROCHER, Conseiller municipal, rapporteur

Mes chers collègues, le Musée du Quai Branly-Jacques Chirac expose des œuvres des arts et civilisations d'Afrique, d'Amérique, d'Asie et d'Océanie. Le Musée des Années 30 conserve aujourd'hui en dépôt plus de 60 œuvres appartenant au Musée du Quai Branly.

Le projet de convention qui vous est proposé prévoit un cadre de coopération entre la Ville de Boulogne-Billancourt et l'établissement public du Musée du Quai Branly autour de leurs programmes respectifs d'adhésion.

Un engagement réciproque de deux visites guidées annuelles est également inclus dans ledit document.

La présente convention prendra effet à compter du 1^{er} avril 2018 jusqu'au 30 juin 2019, et pourra être prolongée par avenant par période d'une année sans toutefois pouvoir dépasser le terme du 30 juin 2021.

Il vous est demandé d'autoriser le Maire à signer cette convention ainsi que les avenants. Je vous remercie.

M. MOUGIN : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. MOUGIN : Merci. Avis de la Commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. MOUGIN : Merci. Y a-t-il des questions concernant cette délibération ? Monsieur GUIBERT.

M. GUIBERT : Chers collègues, beaucoup d'entre vous connaissent le Musée du Quai Branly-Jacques Chirac, qui est un musée magnifique. Je crois qu'il est important que les habitants de notre ville puissent y aller. Par ailleurs, j'avoue un certain respect, pour ne pas dire une certaine affection pour Jacques Chirac. Il m'est d'ailleurs arrivé de voter une fois pour lui. Par conséquent, nous voterons cette délibération.

M. MOUGIN : Je vous remercie pour cette déclaration. Y a-t-il d'autres questions ? (Il n'y en a pas). Je mets cette délibération aux voix.

Séance du 22 mars 2018

La délibération n°14 est adoptée à l'unanimité.

M. MOUGIN : Je vous remercie pour cette unanimité. Je lève la séance. Merci beaucoup.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur MOUGIN lève la séance à 19h51.